Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 15 (1923)
Heft: 4

Artikel: Économie nationale et tarifs douaniers. Part 2
Autor: Graber, E.-Paul
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383450

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dès lors, il en découle tout naturellement que la classe ouvrière doit résoudre ce problème par lui-même. Comme il est établi qu'il ne saurait être question d'un établissement d'Etat pour l'assurance vieillesse et invalidité, que la Confédération a plutôt l'intention de subventionner des organisations qui se chargeraient de cette assurance, il convient de ne pas attendre que le capital privé fasse de lucratives affaires de cette assurance, ou que les associations patronales en profitent pour créer des caisses afin de renforcer et perpétuer encore davantage la dépendance économique des ouvriers. Les syndicats doivent prendre eux-mêmes en mains l'assurance-vieillesse et survivants; ils sont organiquement et techniquement les mieux à même pour entreprendre cette tâche.

Une proposition de ce genre peut paraître osée à plus d'un camarade. Nous sommes cependant persuadés que ce serait une faute impardonnable et irréparable que nous commettrions si nous hésitions devant la réalisation de cette tâche.

Le comité de l'Union syndicale suisse a décidé de charger une commission d'étudier cette question en commun avec le comité directeur du parti socialiste. Cette commission devra s'aboucher avec des techniciens de l'assurance et présenter un projet. La commission se tiendra en relation constante avec les représentants ouvriers au parlement. Nous espérons être bientôt en mesure de présenter publiquement des propositions concrètes.

Entre temps, la question de l'assurance-vieillesse devrait se discuter dans les syndicats comme toute autre question syndicale, c'est-à-dire du point de vue de la solidarité réciproque.

Cette solidarité seule est grande et capable de créer quelque chose de durable.

Economie nationale et tarifs douaniers

II.

Les conséquences pour l'industrie.

On assiste à cette heure à un spectacle étonnant. Les cercles industriels et même les cercles intéressés à nos industries d'exportation, se prononcent, sans emballement, il est vrai, comme pour obéir à un mot d'ordre ou à quelque obligation contractuelle, en faveur des nouveaux droits. Ceux-ci ont beau peser lourdement sur les matières premières industrielles (charbons, environ 3 millions de plus que les anciens droits; cotons, 3 millions; laines, 3 millions; bois, 3 millions; fer, 5 millions; produits chimiques, 5 millions; huiles, 1 million); ceux-ci ont beau peser plus lourdement encore sur le prix de la vie (l'effet des nouveaux droits augmente le prix des confections de plus de 20 %, le prix des boissons de plus de 40 %, le prix des légumes de plus de 20 %), on voit messieurs Sulzer et Mosimann se prononcer en faveur de ces droits élevés.

Qu'on s'en réfère à leurs propres déclarations, et l'on se convaincra aisément de leur embarras. Voyez ce que dit M. Sulzer:

« L'industrie d'exportation est parfaitement convaincue que les relèvements de tarifs ne peuvent lui apporter aucun avantage et qu'elle y a aussi peu d'intérêt que les branches de l'agriculture ou des métiers dirigés vers l'exportation. Son but doit être de se rapprocher le plus possible du coût de la vie dans les autres pays dans le sens d'une baisse des prix, alors que des droits élevés arrêtent naturellement cette baisse. *Comme patron, elle est consciente de cette vérité élémentaire qu'elle doit, par principe, développer et encourager tout ce qui agit dans le sens d'un allégement du prix de l'existence pour les ouvriers. Le patron qui ne reconnaîtrait pas cette vérité évidente se rendrait coupable d'un manque de prévoyance incompréhensible.* »

Tel est le langage de l'industriel. L'homme politique inclinant à soutenir la politique du bloc réactionnaire bourgeois-paysan, est forcé de trouver un biais. Le voici en toute sa beauté: « D'autre part, l'industrie doit aussi avoir conscience de la responsabilité qu'elle porte comme membre d'une grande collectivité. Pour ce motif elle ne peut pas accepter que d'autres branches de la production nationale, auxquelles on peut accorder une certaine protection, en soient complètement privées, demeurent abandonnées à leur sort et soient exposées ainsi à des dommages consdérables. »

Monsieur Sulzer fait du sophisme. D'abord, parce qu'il confond l'industriel exportateur avec le citoyen et passe du point de vue de l'un au point de vue de l'autre sans le remarquer lui-même. Nous ne voulons pas dire qu'il n'a pas le droit de se placer à un double point de vue. Nous voulons simplement insister sur le fait que les raisons du citoyen ne peuvent être classées parmi celles qui sont spécifiquement raisons d'industriel-exportateur.

Il fait du sophisme encore en parlant de branches économiques sans aucun soutien. Il vise vraisemblablement l'agriculture puisque c'est elle presque uniquement qui se trouve protégée par des tarifs. Or, il ne faut pas oublier que les anciens tarifs sont un fruit de la victoire protectionniste de 1903 et ne pas oublier non plus l'importance extraordinaire de l'aide apportée à l'agriculture durant la guerre, ni celle des subventions fédérales ordinaires et extraordinaires, soit pour 1922:

15 millions, subventions ordinaires,
17 millions, Union des exportateurs de fromage,
3 millions, exportateurs du bétail,
10 millions, cultivateurs de blé,

soit un total de 45 millions.

Si une branche économique doit soutenir l'autre, M. Sulzer ferait bien de nous dire comment on soutient l'industrie d'exportation.

S'il est juste qu'il est dangereux de laisser l'une ou l'autre dépérir, il est surtout juste de dire qu'il importe de défendre les branches économiques faisant vivre le plus de personnes dans le pays. Ici, aucun doute n'est possible. Ce sont bien les branches d'exportation qui jouent le rôle capital, rôle d'autant plus sérieux que c'est sur elles qu'il faut compter pour donner à notre balance commerciale un équilibre sans lequel toute sécurité disparaît. Notre pays ne peut voir sans cesse les importations l'emporter démesurément sur les exportations. Or, on a eu:

	Importations	Exportations (en millions)	Déficit
1919	3535,8	3298	237,8
1920	4243	3277	966
1921	2296	1764	532
1922	1914	1761	153

Ces chiffres montrent assez l'importance de notre exportation. Si le déficit de 1922 est relativement faible, c'est que la crise intérieure a fait reculer nos achats. C'est un avantage passager qui eut pour contre-partie un recul de la consommation, équivalant à un appauvrissement et qui ne peut durer sans provoquer de graves conséquences.

Pour constater d'ailleurs l'importance de nos industries d'exportation dans le cadre national, il faut considérer l'importance des produits fabriqués qui représentent environ le 80 % de nos exportations.

Ces produits fabriqués font vivre la plus grosse partie de notre population. Tel est le fait que nul n'a le droit de négliger lorsqu'il discute de notre vitalité

économique. Le recensement de 1910 indiqua une population agricole de 1,040,000 (soit le 27 %) sur un total de 3,7 millions. Nous ne songeons pas à établir une sorte d'exploitation de cette minorité agricole par la majorité industrielle, mais nous ne pouvons voir sans frémir des industriels se faire complices d'un programme de cette minorité tendant tout simplement à compromettre assez nos industries pour que notre atmosphère politique devienne irrespirable pour elles.

L'industrie traverse une crise qu'on ne peut compromettre sans menacer toute notre économie nationale. La classe paysanne oublie trop qu'il est aisé à l'étranger de fermer ses portes à nos produits agricoles et qu'une industrie malade serait alors incapable de lui racheter ses produits. Une forte industrie nationale est pour notre agriculture la première sécurité, car elle assure la capacité d'achat des produits agricoles.

Et, il y a une foule d'indices prouvant combien grave est la crise actuelle. Je ne parle pas des chômeurs dont chacun connaît l'importance, mais plutôt d'autres symptômes alarmants. Les nouvelles inscriptions au registre du commerce indiquent un grave recul.

1920	7559
1921	6638
1922	6098

Les faillites au contraire s'accroissent:

1920	383
1921	599
1922	664

Les sociétés anonymes voient le capital engagé dans les nouvelles créations et les augmentations de capital social, diminuer:

	millions
1920	818
1921	666
1922	244

Les banques et l'industrie n'opèrent plus d'emprunts, et les Etats augmentent les leurs:

	Industries et banques (en millions)	Etats
1921	102	395
1922	37	600

Le taux d'escompte descend rapidement:

1920	5 %
1921	4,44 %
1922	3,39 %

La moyenne des dividendes dans l'industrie fléchit dans une proportion inquiétante:

1918/19	10,8
1919/20	9,9
1920/21	8,1
1921/22	4,7

Quant aux salaires, il est des industries dans lesquelles ils sont retombés au taux de 1914, tandis que l'index du prix de la vie oublie de fléchir, au contraire:

1922		1923	
juin	1674	janvier	1715
juillet	1685	février	1704
août	1682		
septembre	1666		
octobre	1679		
novembre	1705		
décembre	1707		

Que faut-il de plus pour démontrer combien il serait grave de maintenir un régime douanier exerçant une influence anémiante sur notre industrie?

E.-Paul Graber.

Les comptes annuels de 1922

La crise économique atteignit son point culminant dans la première moitié de 1922; ses effets ne se reflètent cependant pas autant qu'on pourrait le supposer dans les comptes présentés. Cela provient de ce que les cotisations dues par les fédérations à l'Union syndicale suisse se calculent sur la base du nombre de membres payant dans les fédérations affiliées l'année précédente, c'est-à-dire en 1921 dans le cas présent.

Les recettes totales atteignent la somme de fr. 196,313.30. De cette somme, fr. 123,756.60 proviennent de cotisations des fédérations affiliées et fr. 55,000.— de la subvention de la Confédération suisse. Une somme de fr. 9220.85 représente le remboursement à l'Union syndicale de l'avance faite par celle-ci au comité d'action dit d'Olten pour liquider les comptes résultant des procès de la grève générale de 1918, la souscription n'ayant pas couvert les frais que ce mouvement occasionna. Cette somme n'a été remboursée qu'en 1922 au moyen d'une répartition proportionnelle parmi les organisations engagées dans cette action.

Le tableau ci-joint renseigne sur les cotisations versées par chaque fédération à l'U. S. S. On remarque qu'à l'exception de trois petites fédérations, toutes ont payé leur dû et la somme restée en souffrance en cotisations arriérées n'est pas considérable.

Les dépenses se divisent en quatre parties principales: 1. buts généraux; 2. cotisations et subventions; 3. comité syndical et secrétariats; 4. avances et prêts.

Dans les dépenses pour buts généraux figurent les imprimés de l'U. S. S., soit: la *Revue syndicale,* éditions allemande et française, la correspondance syndicale, la statistique, les procès-verbaux des congrès et séances de la commission syndicale suisse, ainsi que les rapports. Puis viennent les dépenses occasionnées par les actions spéciales engagées au cours de l'exercice; pour le chômage, la lutte contre la prolongation de la durée du travail, la loi Häberlin, l'initiative douanière; toutes ces actions élevèrent passablement le total des dépenses. Pour la plupart des postes, la somme dépensée ne dépassa pas le montant prévu au budget, malgré la forte tentation que l'on eut souvent d'engager de plus fortes dépenses dans l'intérêt de l'action en cours.

Les postes pour cotisations et subventions augmentent chaque année. La plus forte cotisation fut versée à la commission centrale d'éducation ouvrière, plus de 15,000 fr.; puis vient la Fédération syndicale internationale, 5000 fr. Les subventions versées à plusieurs secrétariats ouvriers font un total d'environ 14,000 francs.

Les frais du comité syndical suisse et pour l'entretien des deux secrétariats à Berne et à Zurich se montent à fr. 94,439.82. Les dépenses croissantes pour des conférences, des congrès, la location, l'entretien et les frais de ports sont remarquables. La somme de fr. 61,250.—, dépensée pour traitements, se répartit sur neuf personnes travaillant pour l'U. S. S., dont quatre à Zurich et 5 à Berne.

Les dépenses totales se chiffrent par fr. 174,582.17, les recettes par fr. 196,313.30. Il reste donc un excédent de fr. 21,731.13. De ce boni, on doit encore déduire la somme de 9500 fr., le montant d'une dette contractée en 1920 par la fédération allemande des mineurs, dont l'annulation fut décidée par la commission syndicale suisse, au moment de l'examen des comptes de 1922.

A côté des comptes ordinaires de l'U. S. S., celle-ci tient encore un certain nombre de comptes spéciaux. Ils sont tenus séparément parce qu'ils n'ont aucune relation avec les comptes ordinaires, ou bien il s'agit de comptes pour des actions auxquelles l'U. S. S. ne fait que participer, mais dont elle gère les affaires finan-